

Echo du Conseil Municipal du 22 avril 2011
« Stabilité des taux d'imposition en 2011 »

Le Conseil Municipal et le CCAS se sont réunis le vendredi 22 avril 2011 et ont débattu des sujets suivants :

Budget :

Le Conseil Municipal a délibéré unanimement pour affecter le résultat 2009, soit 66081,41€, à la section investissement de 2010.

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et de gestion 2010 de la commune et du CCAS a été présenté et voté à l'unanimité par les membres présents. Les recettes de fonctionnement sont de 464101,26€ et les dépenses de fonctionnements s'élèvent à 449346.05€. Le résultat de fonctionnement est de 14755,21€. Au niveau de la section d'investissement les recettes sont de 204933,41€ et les dépenses de 130837,25€, soit un résultat de 74096,16€. Le résultat global de l'exercice 2010 dégage un excédent de 88851,37€. Après avoir cumulé les résultats reportés des exercices antérieurs, on obtient un résultat final de clôture de 52235,19€.

La partie CCAS représente des dépenses de fonctionnement pour 3590,60€ et des recettes de fonctionnement pour 4108,81€ soit un résultat de fonctionnement de 518,21€.

Le budget primitif 2011 des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune et du CCAS a été présenté, amendé et voté à l'unanimité par les membres présents. Le budget primitif du CCAS présente un équilibre « dépense/recette » prévisionnel à 8638€.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles totales sont de 479400€. L'évaluation des charges prend notamment en compte l'augmentation des coûts de l'énergie. Les subventions aux associations ont été reconduites avec les mêmes valeurs. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'équilibrent à 479400€. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux appliqués sur les taxes d'habitation, les taxes foncières sur le bâti, les taxes foncières sur le non bâti et le CFE.

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement s'équilibrent à 138449€. Les incertitudes sur certaines recettes d'investissement ont orienté le Conseil Municipal à limiter les investissements en 2011. Le budget primitif d'investissement est équilibré sans contractualiser de nouveaux emprunts bancaires. Les investissements retenus en 2011 seront l'entretien des voiries, l'acquisition d'une parcelle de foncier pour la mise en place d'un point de collecte des poubelles, l'achat d'un abri démontable d'occasion pour les activités qui se déroulent au Château de l'Arthaudière et la signalétique viaire. Les dépenses d'investissement comprendront aussi la poursuite de l'étude PLU. Les recettes d'investissements sont essentiellement le virement de l'excédent de la section de fonctionnement, le report du résultat d'investissement 2010, le

remboursement du FCTVA et les subventions du Conseil Général et de la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin.

Divers :

Sur proposition de la perception, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la remise des pénalités de retard concernant les contributions liées à l'urbanisme.

Le Maire a informé le Conseil Municipal sur l'état d'avancement des mises en place des points de collecte et de tri des déchets. Une réunion publique sera organisée pour expliquer le fonctionnement de ce nouveau dispositif de collecte des poubelles. Une exposition itinérante sera présente durant tout le mois de juillet à la mairie. Elle servira de support pour expliquer la collecte et le tri des ordures ménagères à l'avenir sur notre territoire.